

Le 24 mai 2007

May 24, 2007

Coram : Les juges Binnie, Deschamps et
Abella

Coram: Binnie, Deschamps and Abella JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Caisse populaire Desjardins de l'Est de
Drummond, aux droits de la Caisse
populaire du Bon Conseil

Caisse populaire Desjardins de l'Est de
Drummond, aux droits de la Caisse
populaire du Bon Conseil

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Sa Majesté la Reine du chef du Canada

Her Majesty the Queen in Right of Canada

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel fédérale, numéro
A-624-05, 2006 CAF 366, daté du
8 novembre 2006, est accordée avec dépens en
faveur de la demanderesse quelle que soit
l'issue de l'appel.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Federal Court of Appeal,
Number A-624-05, 2006 FCA 366, dated
November 8, 2006, is granted with costs to the
applicant in any event of the cause.

J.C.S.C.
J.S.C.C.